

AVIS PUBLICS

AVIS ADMINISTRATIFS



216795

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

sur le projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU)
et sur les projets de zonages d'assainissement
de Garons

Par arrêté municipal en date du 29 juillet 2025, il sera procédé à une enquête publique unique sur le projet de PLU et sur le projet de zonage d'assainissement de Garons.

Cette enquête publique unique se déroulera du **mercredi 1er octobre 2025 au lundi 3 novembre 2025**, soit pendant 34 jours. M. François Chupelle, directeur général retraité de la chambre d'agriculture du Gard, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M. le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, Mme Jeanne Riou a été désignée commissaire enquêteur suppléant.

Le projet de PLU antérieur et le projet de zonage d'assainissement seront tenus à la disposition du public sur support papier et sur poste informatique, en mairie, Grand Rue, BP22, 30128 Garons aux jours et heures d'ouverture accompagnés des registres d'enquête soit :

- Les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
- Les mardis de 8h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00
- Les jeudis de 8h30 à 12h00 (formulature le jeudi après-midi)

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur les registres. Les observations pourront également être adressées par courrier à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Garons.

Les dossiers dématérialisés de l'enquête publique seront aussi disponibles, pour le PLU et le zonage d'assainissement, sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://garons.fr/>

Un registre dématérialisé pour le PLU et pour le zonage d'assainissement seront également mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/6520>. Les contributions pourront également être transmises via l'adresse mail suivante : enquete-public@6520@registre-dematerialise.fr. Les contributions transmises par courriel seront publiées dans les meilleurs délais sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous.

Pendant l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra en mairie à la disposition du public pour recevoir les déclarations et observations :

- Le **mercredi 1er octobre 2025 de 9h00 à 12h00**
- Le **jeudi 16 octobre 2025 de 9h00 à 12h00**
- Le **lundi 3 novembre 2025 de 14h00 à 17h00**

Les rapports et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès réception en mairie. A l'issue de cette enquête publique et après d'éventuelles modifications pour tenir compte des résultats de l'enquête et des avis des personnes publiques associées et consultées, les décisions pouvant être adoptées seront :

- L'approbation du PLU par le Conseil Municipal de Garons
- L'approbation du zonage d'assainissement par Nîmes Métropole.

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de LEDENON

relative au projet de déclaration de projet
emportant mise en compatibilité du Plan Local
d'Urbanisme (PLU) de la commune de LEDENON

218280

Par arrêté n° 2025/172, M. le Maire de LEDENON a prescrit l'ouverture de l'enquête publique sur le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de LEDENON, en vue d'autoriser la réalisation de trois parcs photovoltaïques.

Cette enquête publique se déroulera, à la mairie de LEDENON, du **lundi 29 septembre 2025 à 9h** au **vendredi 31 octobre 2025 à 12h**, soit pour une durée de 33 jours consécutifs.

M. le Président du tribunal administratif de NÎMES a désigné M. Cyril BERAUD, ingénieur, en qualité de commissaire enquêteur et M. Dominique LAROCHE, en qualité de suppléant au commissaire enquêteur.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter le dossier d'enquête publique :

- A la mairie de LEDENON (7 Place de mairie - 30210 LEDENON), aux heures habituelles d'ouverture, à savoir :

Lundi et vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 18h

Mardi, mercredi et jeudi : de 9h à 12h

- Sur le site internet de la commune : www.ledenon.fr

Un accès au dossier sera par ailleurs garanti sur un poste informatique mis à la disposition du public en mairie, aux jours et heures d'ouverture de la mairie. Le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale, intégrée au dossier soumis à enquête publique. L'avis émis par l'autorité environnementale (MRAE) sur le projet est joint au dossier.

Durant toute la durée de l'enquête, le public pourra déposer ses observations ou transmettre ses propositions écrites au commissaire enquêteur :

- soit directement à la mairie de LEDENON sur le registre d'enquête publique,
- soit par courrier postal à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie - 7 Place de la Mairie - 30210 LEDENON,
- soit par courrier électronique à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : mairie@ledenon.fr.

La date limite de réception et d'enregistrement de ces courriers est fixée au **vendredi 31 octobre 2025, 12h**. Ces courriers seront annexés au registre d'enquête déposé au siège de l'enquête.

Les observations transmises par courrier postal ou électronique seront annexées dès leur réception au registre d'enquête.

Le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de LEDENON - salle des mariages (1er étage), les :

- **Lundi 29 septembre 2025 de 9h à 12h**
- **Mardi 7 octobre 2025 de 9h à 12h**
- **Vendredi 17 octobre 2025 de 14h à 17h30**

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront, pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête :

- Tenus à la disposition du public qui souhaiterait les consulter à la mairie de LEDENON ou s'est déroulée l'enquête publique, aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Mis en ligne sur le site internet de la commune

La personne responsable du projet, auprès de laquelle des informations peuvent être demandées, est M. le Maire de LEDENON.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par délibération du conseil municipal de LEDENON.

**CHAQUE JOUR,
VOS RUBRIQUES D'ANNONCES
LÉGALES ET OFFICIELLES**

VIE DES SOCIÉTÉS

CRÉATION

LES EXPERTS-COMPTABLES VOUS INFORMENT

CONFIDENTIALITÉ DE L'ADRESSE PERSONNELLE DES DIRIGEANTS ASSOCIÉS INDÉFINIMENT RESPONSABLES

Les dirigeants de sociétés peuvent dorénavant demander la confidentialité des informations relatives à leur domicile personnel. Cette mesure vise à protéger les dirigeants contre les risques d'agressions physiques, de harcèlement ou de cyberattaques.

1. Les bénéficiaires de la confidentialité
Ce nouveau texte permet dirigeants de société de bénéficier de la confidentialité de leur adresse personnelle auprès du Registre du Commerce et des Sociétés (RNE) et du Registre National des Entreprises (RNE). Les dirigeants concernés sont les personnes physiques, représentant légaux de la société, ainsi que les associés indéfiniment responsables de la personne morale (notamment pour les sociétés civiles et les SNC).

> Ces personnes peuvent également demander la confidentialité de leur adresse personnelle sur des actes de l'entreprise (passés et futurs), ainsi que sur l'extrait Kbis.

2. La procédure de confidentialité cotisations sociales ?

La demande d'occultation s'effectue via le guichet

unique et doit être accompagné d'un formulaire accessible sur le site de l'INPI.

> Concernant les entrepreneurs individuels, il est également possible d'exercer son droit d'opposition à la publication de l'adresse de son établissement principale lorsque ce dernier se confond avec celle du domicile personnel. A la différence des sociétés, la demande s'effectue auprès de l'Insee.

3. Les personnes autorisées à accéder aux informations relatives au domicile personnel

L'occultation n'est toutefois pas absolue.

Afin de garantir la lutte contre la fraude, le blanchiment et le respect des droits des tiers, certaines autorités, administrations et professions réglementées conservent un accès aux adresses personnelles des dirigeants.

Par ailleurs, ces informations non occultées peuvent, sous conditions, être communiquées aux représentants légaux et associés de la société, ainsi qu'aux créanciers



Eric Gillis Président de l'Ordre des Experts-Comptables Région Occitanie

N'hésitez pas à demander conseil à votre expert-comptable !

ORDRE DES EXPERTS-COMPTABLES
Région Occitanie
11, boulevard des Récollets, CS 97802,
31078 Toulouse Cedex 4 - Le Belvédère
Tél. +33 (0)5 61 14 71 60
cnivot@oec-occitanie.org
www.oec-occitanie.org

VENTES ENCHÈRES

VENTES MOBILIÈRES

218178

Selari ACTION JURIS

Commissaires de Justice

571 Avenue de Crouillac - 30100 ALES

11 Rue Pierre Goffier - 30120 LE VIGAN

mail : huisserie-ales@actionjuris30.frTel : 04.66.52.87.26 - Site : www.actionjuris30.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES SUR LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

MARDI NEUF SEPTEMBRE DEUX MIL VINGT CINQ A DIX HEURES

(9/9/2025 à 10h)

(Visite 1 HEURE avant le début de la vente)

SUR PLACE

SARL ALES MOTORS CONCEPT (AMC), 231 Avenue Sainte Barbe, lieudit Plaine Saint

Martin 30520 SAINT MARTIN DE VALGALGUES

ACHAT, VENTE ET REPARATIONS DE MOTOS

Vente en lots de matériels de motos : casques, gants, paires de bottes, véte-

ments, etc., le tout neuf.

Lot important de fournitures neuves : courroies, poignées, câbles, sangles,

retroverseurs, etc.,

Ponte-motos, presse et table pour moteur, pont d'élevateur mobile, établis, ma-

chine à pneus, servantes, autolaveuse,

aspirateurs, bécasse, outillage, etc.,

Racks métalliques, pièces détachées motos,

Mobilier de bureaux, système de vidéosurveillance, vitrines, présentoirs mé-

talliques, etc.,

Véhicules : PEUGEOT BOXER, CITROEN JUMPY, PEUGEOT EXPERT,

SKODA FABIA, moto GASGAS, 85 cm3, cross, 2005

ATTENTION : l'achat de véhicule est subordonné au dépôt d'une copie d'un

permis de conduire et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois, pour

les particuliers et d'un extrait kbis de moins de 3 mois, pour les professionnels

ENLEVEMENT IMPÉRATIVEMENT EN FIN DE VENTE

Liste détaillée visible sur le site internet de l'EJude (actionjuris30.fr) avec photo-

graphies (non contractuelles)

Paiement comptant à l'issue de la vente par tous moyens notamment Chèque

de Banque, espèces, carte bancaire.

Les virements bancaires instantanés ne sont pas acceptés.

Frais légaux en sus 14,28 % TTC, enlèvement pouvant être différé en cas de

paiement non certifié.



Publiez vos annonces légales sur les supports
du Groupe Dépêche du Midi

Depuis le 1er janvier 2020, vous pouvez également
opter pour un de nos sites habilités

Centre Presse.fr

www.centrepresseaveyron.fr

midi.legales

L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES

Contactez-nous :

Vie des sociétés - Ventes aux enchères : 05 62 13 37 37

Avis au public - Marchés publics : 04 67 07 69 53

midi.legales@groupedepêche.fr

evelyne.
L'AGENCE RÉGIE PAR LES IDÉES

**Vous souhaitez
COMMUNIQUER ?**

Contactez-nous !

04 3000 7000
(prix d'un appel local)

contact@evelyne.fr

**Nous vous apportons la solution
de communication idéale**

LA DÉPÊCHE

Midi Libre

Centre Presse

L'INDEPENDANT

Midi

FRANCISQUE, RUE D'UNY

Le Villefrancois

L'EXPERT DES ANNONCES LÉGALES